



THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.
MODALITÉS DU PLACEMENT
LE 6 DÉCEMBRE 2016

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante sur les titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada. Le prospectus simplifié provisoire est susceptible d'être complété. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et manifesté un intérêt à acquérir ou à souscrire les titres. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Émetteur :	Thérapeutique Knight Inc. (la « société »).
Taille de l'émission :	7 500 8 700 000 actions ordinaires (les « actions ») de la société, pour un produit brut totalisant 7587 000 000 \$ (compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation) (la « taille de l'émission »).
Prix d'émission :	10,00 \$ par action (le « prix d'émission »).
Mode de placement :	Acquisition ferme au moyen d'un prospectus simplifié devant être déposé dans toutes les provinces du Canada et d'un placement privé aux États-Unis aux termes de la règle 144A de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> , dans sa version modifiée.
Option de surallocation :	La société a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, qu'ils pourront exercer à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture pour acquérir au prix d'émission un nombre d'actions ordinaires supplémentaires correspondant à au plus 15 % de la taille de l'émission.
Inscription boursière :	La société doit faire tous les efforts possibles pour obtenir les approbations nécessaires en vue de l'inscription des actions (y compris les actions ordinaires devant être émises à l'exercice de l'option de surallocation) à la cote de la Bourse de Toronto, inscription qui doit avoir été approuvée sous condition avant la date de clôture.
Admissibilité :	Les actions ordinaires seront admissibles pour les REER, les FERR et les CELI.
Emploi du produit :	Besoins généraux de la société et acquisitions potentielles.
Commission :	Les preneurs fermes recevront une rémunération en espèces correspondant à 5,00 % du produit brut du placement à la date de clôture.
Date de clôture :	Vers le 22 décembre 2016 (la « date de clôture ») ou toute autre date dont les preneurs fermes et la société peuvent convenir.
Preneurs fermes :	GMP Valeurs Mobilières S.E.C. (« GMP »), à titre de chef de file et de coteneur de livres, et Valeurs Mobilières Cormark Inc., à titre de cochef de file et de coteneur de livres (collectivement, les « cochefs de file »), et un syndicat de preneurs fermes devant être déterminé par la société, après consultation des cochefs de file <u>Bloom Burton & Co. Limited, Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Corporation Mackie Recherche Capital, Financière Banque Nationale inc., Paradigm Capital Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. (collectivement avec les cochefs de file, les « preneurs fermes »).</u>